

ACTION n°4 :

Techniques d'exploitation sélective et Modalités durables d'exploitation

AXE STRATEGIQUE n°1 : *Gérer de manière responsable notre espace*

Objectif : *Préserver et exploiter durablement les ressources naturelles locales*

Thème n°3 : *Valorisation durable et locale de l'espace forestier*

Date de création de la fiche : janvier 2012/Date de mise à jour de la fiche : avril 2012

CONTEXTE

Les surfaces forestières sont importantes et en expansion sur la commune de Correns, les volumes de bois sur pied sont en croissance et les risques incendies sont importants. La valeur du bois sur pied est généralement faible. Les débouchés sont le bois de chauffage et la trituration (pâte à papier).

Les propriétaires n'investissent pas dans une gestion qui favoriserait la valeur d'avenir de la forêt mais nécessiterait un investissement aujourd'hui. Ils s'engagent dans des recherches d'économie d'échelle qui se traduisent souvent par une gestion en « tout ou rien » (abandon ou coupe rase), gestion qui commence à entraîner des conflits d'usage (exploitation, chasse, loisirs, etc.). Certains propriétaires, attachés à leur forêts ne souhaitent pas soumettre leurs parcelles à une telle exploitation et préfèrent ne rien y faire.

Paradoxalement, malgré une ressource importante, il est difficile de se fournir en bois sur la commune et la demande ne cesse d'augmenter. Par ailleurs les récoltes sauvages se multiplient de façon anarchique.

Dans une démarche de gestion durable des forêts la prise en compte des écosystèmes forestiers, du petit patrimoine et l'amélioration des peuplements forestiers s'imposent.

OBJECTIFS

- Développer une exploitation « douce » de la forêt grâce à une approche sélective qui permettrait d'extraire du bois, tout en laissant la forêt sur pied, utilisable pour les loisirs, et avec une valeur d'avenir accrue
- Renforcer chez les forestiers les techniques spécifiques de la gestion sélective
- Meilleure reconnaissance du métier de bûcheron
- Proposer des débouchés locaux des produits de la forêt
- Développer une sylviculture d'amélioration des peuplements
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et historique de la forêt corrençoise
- Minimiser le risque incendie grâce à une gestion responsable de la forêt

DESCRIPTION DE L'ACTION-

Rechercher les forestiers utilisant les techniques d'exploitation sélective afin de s'appuyer sur leur savoir-faire pour définir les prescriptions techniques et les modalités durables d'exploitation de la forêt corrençoise

BUDGET /ESTIMATION

1 000 euros de prestation CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) pour la formation des forestiers

ACTION PROPOSEE PAR :

Les habitants (forum, ateliers) Les services Autres (à spécifier)

PILOTE DE L'ACTION :

Référent technique : Correns 21

Référent politique : Mairie de Correns - Philippe Bregliano, conseiller municipal

PARTENAIRES FINANCIERS

Fondation de France

PARTENAIRES TECHNIQUES

CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière)

CEN PACA (Conservatoire d'Espaces Naturels Provence Alpes Côte d'Azur)

DRYADES (association présente sur le territoire de la Drôme)

RELIER (Réseau pour les Alternatives Forestières)

ETAT D'AVANCEMENT

En projet

En cours de réalisation

Terminée

PLANNING PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etape 1 : lancement de l'opération 2012

Etape 2 : réalisation de l'opération 2013-2014

DELAJ DE REALISATION DE L'ACTION : (de 1 à 3)

court terme (- 6mois) (4)

moyen terme (-1 an) (3)

long terme (+ d'1 an) (2)

CONTRIBUTION AUX FINALITES DU DD (facultatif)

Changement climatique et atmosphère

Ressources et Biodiversité

Accès de tous aux besoins essentiels

Cohésion sociale et solidarités

Production et de consommation responsables

PRIORITE : NOTE GLOBALE DE L'ACTION : (de1 à 3)

1 (priorité moindre)

2 (priorité moyenne)

3 (priorité forte)

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur 1 : indicateur de réalisation de l'action (suivi)

- identification des techniques d'exploitation sélective disponibles et analyse de la faisabilité de leur mise en œuvre dans les forêts corrensoises

- formation des propriétaires forestiers à ces techniques et mise à disposition de fiches pratiques

- identification et valorisation des débouchés économiques locaux

Indicateur 2 : indicateur de résultats de l'action

- nombre de propriétaires impliqués dans la démarche

- surface forestière exploitée par des techniques sélectives

COMMENTAIRES